

7 janvier 2009

Groupe SRC

Socialiste, Radical, Citoyen



*Plan
de relance*

Des plans....

... pas de relance

Assemblée nationale - XIIIème législature



Paris, le 7 janvier 2009

D

epuis la fin du mois de septembre 2008, le Président de la République multiplie les déclarations et les annonces.

Pas moins de 7 interventions officielles présentées comme autant de promesses d'actions pragmatiques pour faire face à la crise financière et apporter des réponses à la crise économique et sociale :

- ⇒ Le 25 septembre 2008 discours de Toulon sur la crise financière ;
- ⇒ Le 23 octobre 2008 discours d'Argonay sur les interventions des Etats ;
- ⇒ Le 28 octobre 2008 discours de Rethel sur la mobilisation pour l'emploi ;
- ⇒ Le 30 octobre 2008 discours de l'Élysée sur les missions des préfets et des trésoriers payeurs généraux ;
- ⇒ Le 20 novembre 2008 discours de Montrichard sur le fonds stratégique d'investissement ;
- ⇒ Le 28 novembre 2008 discours de Meaux sur le soutien au logement ;
- ⇒ Le 4 décembre 2008 discours de Douai sur le plan de relance.

En réalité, ces discours relèvent tout à la fois de l'illusion et de la confusion. En dénonçant les effets néfastes d'une politique qu'il pratique et qu'il souhaite poursuivre et amplifier, le Président de la République ne cherche qu'à masquer ses propres responsabilités.

Dans le discours de Toulon, le Président de la République s'est livré à une attaque en règle des dérives du capitalisme financier en prononçant quelques phrases au caractère définitif, comme "*le marché tout puissant qui a toujours raison, c'est fini*".

Les sentences aux accents de campagne électorale sur la faillite du capitalisme financier seraient crédibles, si celui qui les délivre ne fondait pas sa politique économique et sociale sur les principes libéraux de la dérégulation. Depuis juin 2007, la politique menée se résume en effet à :



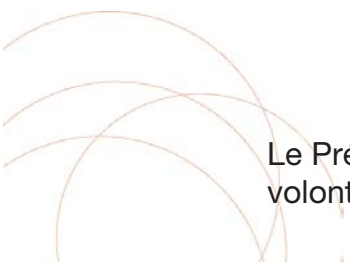
- ⇒ **Baisser les impôts des plus favorisés** au nom de l'initiative et de l'activité : le bouclier fiscal, l'exonération des droits de successions ;
- ⇒ **Faire reculer les droits sociaux et les services publics** au motif que les caisses de l'Etat sont vides : les franchises médicales, la retraite à 70 ans, les suppressions de postes dans l'Education nationale ;
- ⇒ **Démanteler les droits des salariés considérés comme des carcans** : la suppression du repos compensateur, la banalisation des forfaits en matière de durée du travail.

Il a également voulu faire croire que les principales mesures du "paquet fiscal" permettaient de résister à la crise, que la relance était engagée depuis plusieurs mois grâce à la défiscalisation des heures supplémentaires ou encore la suppression des droits de succession.

Les brevets d'autosatisfaction seraient crédibles, si les résultats économiques et sociaux enregistrés depuis juin 2007 n'étaient pas aussi désastreux :

- ⇒ **Augmentation du nombre de chômeurs de près de 172 000 depuis avril 2008 ;**
- ⇒ **Développement de la précarité et multiplication des plans de licenciement ;**
- ⇒ **Ralentissement de l'activité économique en 2008 jusqu'à la récession inévitable en 2009 et déficit record du commerce extérieur ;**
- ⇒ **Multiplication par deux du déficit de l'Etat de 38,4 à 79,3 milliards entre 2007 et 2009 et explosion de l'endettement public à plus de 66 % du PIB en 2009 ;**
- ⇒ **Situation de faillite de la sécurité sociale dont les déficits cumulés de 2002 à 2009 dépassent 67 milliards d'euros.**

Il a finalement insisté sur la nécessité de poursuivre coûte que coûte les réformes qu'il propose et qui ne font que démanteler les services publics et les protections sociales. Dans ses vœux aux Français pour l'année 2009, cette ambition reste intacte.



Le Président de la République ne tire aucune leçon de la crise. Il persiste dans sa volonté de construire une société du moins disant social comme en témoigne :

- ⇒ **Son obstination à vouloir autoriser l'ouverture des commerces le dimanche ;**
- ⇒ **Son encouragement à recourir plus facilement au CDD.**

L'appel à la régulation sur le plan international prononcé à Toulon ne peut s'accommoder d'une politique de dérégulation toujours plus forte au plan national qui ne fait qu'ajouter de la crise à la crise. C'est pourtant ce qui se produit depuis le mois d'octobre 2008.

En effet, au-delà de l'urgence qui a consisté à assurer en lien avec nos partenaires européens le fonctionnement des établissements financiers, la garantie des dépôts et la continuité du crédit interbancaire, les Français attendent toujours une politique de relance susceptible de répondre à la crise économique et sociale.

Sur la forme, les propositions et les actions annoncées au cours des différents discours prononcés cet automne sont régulièrement répétées comme autant de mesures nouvelles. Sur le fond, elles relèvent toutes de la même logique sanctionnée par une crise financière sans précédent



I - La multiplication des discours - La répétition des mêmes annonces

La crise financière a débuté aux Etats-Unis en juillet 2007. Toutes les décisions prises par le Président de la République et le gouvernement ont ignoré cette situation. La politique économique a été menée à contre emploi. L'impact de la crise des subprimes a totalement été sous estimée, ce qui est très logique dans la mesure où le Président de la République proposait au moment de la campagne électorale de développer ce type de produits dans notre pays.

Le Président de la République ne doit pas utiliser la crise internationale pour justifier l'échec de sa politique, ses erreurs et ses renoncements. Il n'est pas qualifié pour dénoncer une situation qui traduit l'échec d'un système économique qu'il prône depuis de nombreuses années et qu'il met en oeuvre sans relâche.

Pourtant, la lecture des 7 discours prononcés depuis le 25 septembre 2008 montre qu'il ne renonce pas à construire **une société fondée sur l'accroissement des inégalités et le développement de la précarité.**

Derrière des propos sécurisants, la politique menée ne fait qu'accroître les difficultés des Français, de tous ceux qui ne peuvent pas bénéficier du bouclier fiscal.

1) Le discours sur la crise financière le 25 septembre 2008

Le Président de la République a annoncé le retour de l'Etat régulateur pour faire face aux dérives du capitalisme financier.

En définitive, **il vantait les mérites des 30 600 suppressions de postes de fonctionnaires prévues dans le budget de l'Etat pour 2009.** Ces suppressions massives permettent une économie de 350 millions d'euros, très faible au regard des 79,3 milliards de déficit pour le budget de l'Etat en 2009, mais qui remettent en cause la pérennité de bon nombre de services publics. Il envisageait la suppression d'un échelon administratif local pour faire disparaître une source de dépenses publiques, sans se soucier de la cohésion sociale et territoriale.

Le plan de sauvetage du système bancaire a conduit l'Etat à **apporter sa garantie au financement des crédits à hauteur de 360 milliards d'euros.** Cet engagement nécessaire de l'Etat est cependant financé par une hausse de l'endettement public au cas où l'Etat devait intervenir. De même, 10,5 milliards ont été mobilisés pour venir en aide aux établissements bancaires sous capitalisés, mais sans que l'Etat soit représenté au sein du conseil d'administration des établissements concernés. La sécurité apportée aux dépôts des épargnants résultaient davantage des dispositions de la loi de juin 1999 sur les fonds de garantie que de la force des propos présidentiels.

Des menaces sur la cohésion sociale et territoriale de notre pays.

Le projet de loi de finances pour 2009 accentue l'austérité en procédant à des coupes claires en matière d'investissement, notamment en réduisant fortement les dotations de l'Etat aux collectivités locales responsables des trois quarts des investissements publics, en diminuant les crédits consacrés au logement et au développement durable.

Depuis, le discours du 25 septembre, toutes les mesures annoncées, non seulement ne permettent en rien de mener une politique de relance pour répondre à la crise économique et sociale mais de plus elles sont autant de menaces sur la cohésion sociale et territoriale de notre pays.

2) Le discours sur l'intervention de l'Etat le 23 octobre 2008

Ce discours venait confirmer la nécessité d'une intervention massive des Etats. Il permettait de mettre en scène la future réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des principaux pays industrialisés et émergents prévue le 15 novembre.

Le sommet qui devait lancer la réorganisation de l'économie mondiale et constituer le point de départ d'un nouveau Bretton-Woods s'est finalement tenu en l'absence de Barak Obama nouvellement élu.

Désormais, les heures supplémentaires coûtent moins cher que les heures normales !


Le Président de la République a souhaité réaffirmer que notre pays se situait en bonne position pour faire face à la crise, car depuis juin 2007 les heures supplémentaires étaient moins coûteuses pour les entreprises et les effectifs de la fonction publique étaient réduits. Il prétendait même que la relance était déjà engagée grâce au vote du paquet fiscal.

Désormais, les heures supplémentaires coûtent moins cher aux entreprises que les heures normales. En conséquence la concurrence entre salariés se développe et les entreprises sont incitées à accroître le volume d'heures des salariés qu'elles ne licencient pas.

Il a également annoncé un effort au profit de l'investissement des PME garanti à hauteur de 22 milliards d'euros par l'intermédiaire d'OSEO, le versement dès le début de l'année des créances fiscales au titre du crédit d'impôt recherche et la nomination de René Ricol comme médiateur entre les banques et les entreprises.

A cette occasion, 175 milliards sur 3 ans étaient promis pour l'investissement public, en contradiction avec le contenu de la loi de programmation des finances publiques qui sur la même période propose une évolution des dépenses publiques au niveau de l'inflation.

En complément, l'aide à l'investissement passait par l'annonce de l'exonération de taxe professionnelle des investissements nouveaux réalisés en 2009 et de la création d'un fonds stratégique d'investissement destiné à prendre des participations temporaires au capital des entreprises.



Au total, le plan de relance contenu dans le projet de loi de finances rectificative pour 2009 porte sur 26 milliards d'euros, dont près de 20 milliards ne sont que des avances de trésorerie que l'Etat doit de toutes façons aux entreprises, aux collectivités locales, ou des dépenses déjà programmées.

Ce plan ne prévoit en définitive que 6,2 milliards de dépenses budgétaires nouvelles, dont 3 au titre de la dotation au futur fonds stratégique d'investissement

Le Président de la République refusait alors de réévaluer l'hypothèse de croissance de 2009, fixée entre 1 et 1,5 % en 2009 sur laquelle était construite la loi de finances initiale, alors que tout indiquait qu'elle était totalement irréaliste.

Il aura fallu attendre la fin de la discussion budgétaire pour 2009 pour que le gouvernement révise sa prévision à la baisse. Après 0,4 % au premier trimestre 2008, -0,3 % au deuxième et 0,1 % au troisième, le gouvernement estime désormais pouvoir atteindre entre 0,2 % et 0,5 % l'an prochain grâce à son plan de relance.


La faiblesse de l'activité et la nécessité de financer les mesures du paquet fiscal conduisent inévitablement à la hausse des déficits publics. Le collectif budgétaire de fin d'année 2008 a ainsi constaté 7 milliards de recettes en moins par rapport aux prévisions initiales.

Face à de tels résultats, **il est faux de prétendre que le « *paquet fiscal* » de l'été 2007 constitue un instrument efficace de soutien et de relance de l'activité économique.**

3) Le discours sur la mobilisation pour l'emploi le 28 octobre 2008

Ce discours prononcé le 28 octobre 2008 devait servir à présenter des mesures d'urgence en faveur de l'emploi, troisième phase d'intervention après le plan de sauvegarde du système bancaire et le projet de loi de finances pour 2009. Ce discours permettait rappeler de nouveau que l'aide à l'investissement serait assurée par une exonération totale de taxe professionnelle sur les nouveaux investissements réalisés entre le 23 octobre 2008 et le 31 décembre 2009 et par la future création d'un fonds stratégique d'investissement.

En complément, le Président de la République a voulu montrer qu'il s'occupait de la situation de l'emploi. Il a annoncé l'accélération de la réforme du service public de l'emploi, à savoir la fusion entre l'ANPE et les ASSEDIC, pour un meilleur accompagnement des chômeurs. Sauf que cette réforme sert essentiellement à radier les demandeurs d'emploi après le refus de deux offres dites raisonnables d'emploi. Ainsi, **l'accélération de la réforme du service public de l'emploi, c'est d'abord accélérer l'augmentation du nombre de chômeurs non indemnisés qui ne sont pas comptés dans les statistiques.**



Le projet d'accord entre les partenaires sociaux intervenu en fin d'année 2008 sur les conditions pour bénéficier de l'assurance chômage ne change rien à la possibilité de radiation et de suppression des indemnisations mises en oeuvre depuis la loi de l'été 2008. Le projet d'accord prévoit en effet qu'un chômeur aura droit à une indemnisation s'il a cotisé 4 mois au moins dans les 28 derniers mois, alors qu'actuellement il faut avoir 6 mois dans les 22 derniers mois. **Un allongement de la durée d'indemnisation aurait été sans aucun doute préférable.**

Le Président de la République a également annoncé l'augmentation de 230 000 à 330 000 contrats aidés en 2009 après une diminution drastique du nombre de contrats en 2008, à l'image de ce qui avait été réalisé en 2002 avec la suppression des emplois jeunes. Cette annonce était contradictoire avec les 2 milliards de crédits supprimés pour la mission travail emploi sur la période 2009-2012 dans le cadre de la programmation des finances publiques.


La généralisation annoncée du contrat de transition professionnelle aux bassins d'emplois en difficulté doit permettre le reclassement des salariés des entreprises de moins de 1 000 salariés, licenciés pour motif économique, sauf que dans ce cas les entreprises qui licencient échappent à leurs obligations en terme de reclassement, que le CTP peut être un contrat d'intérim et que les salariés concernés ne sont pas comptabilisés dans les statistiques du chômage.

Au total, le Président de la République proposait en conclusion comme gisement d'emplois nouveaux le développement du portage de la presse à domicile et le versement par anticipation aux particuliers employeurs du crédit d'impôt au titre de l'emploi à domicile. Il faisait également part de son incompréhension à voir que les salariés désireux de travailler le dimanche en étaient empêchés. **Finalement, il suggérait de recourir plus facilement aux contrats à durée déterminée.**

4) Le discours sur les missions des préfets et trésoriers payeurs généraux le 30 octobre 2008

Dans ce discours prononcé solennellement à l'Élysée, le Président de la République a voulu **rappeler aux banques leur engagement à ne pas renégocier les termes de leur contrat avec leurs clients et notamment avec les entreprises.** René Ricol promu gardien à l'échelle nationale de ce pacte moral entre la collectivité nationale et les banques pouvait alors compter sur les préfets et les trésoriers payeurs généraux promus à leur tour gardiens dans leur région et département respectif de ce pacte, et pressés instamment de présider eux-mêmes les réunions des comités départementaux d'examen des difficultés financières des entreprises.

En réalité, le Président de la République cherchait à montrer que les services de l'Etat se mobiliseraient dans le cadre des procédures de licenciement. Faute de pouvoir empêcher les licenciements, il s'agit d'accompagner les salariés concernés en appelant les partenaires sociaux à une conclusion rapide des discussions en cours sur l'assurance chômage et sur la formation professionnelle.



A cette occasion, le Président de la République ne disait rien des entreprises qui réalisent des bénéfices et qui pourtant ferment progressivement un ou plusieurs de leurs sites dans notre pays et transfèrent leur activité. Le pacte moral entre la collectivité et les banques n'est manifestement pas accompagné d'un pacte moral entre les entreprises et leurs salariés.

Les dispositions de prévention des licenciements économiques de la loi de modernisation sociale de janvier 2002 suspendues en 2003 puis supprimées en 2005 dans la loi de cohésion sociale font cruellement défaut aujourd'hui. Elles permettraient pourtant une meilleure prévention des licenciements en affirmant la responsabilité des entreprises vis à vis de la situation du bassin d'emploi touché par des fermetures totales ou partielles de sites, en confortant le droit à l'effectivité du reclassement des salariés.

En définitive, le Président de la République se contentait de rappeler une fois de plus les mesures déjà annoncées d'exonération de taxe professionnelle sur les futurs investissements et de création du fonds stratégique d'investissement. Il en profitait pour inviter l'Etat à appliquer la loi de modernisation de l'économie votée en août 2008 sur le raccourcissement des délais de paiement.

5) Le discours sur le fonds stratégique d'investissement le 20 novembre 2008

Le fonds est créé avec deux missions essentielles, le soutien du développement des petites et moyennes entreprises et la sécurisation du capital d'entreprises stratégiques. Présenté comme une idée novatrice, il ne s'agit ni plus ni moins que d'une structure publique d'aide à l'investissement des entreprises. Elle doit prendre des participations minoritaires au sein du capital des entreprises pour les aider à financer leur développement et pour conserver la vocation industrielle de notre économie.

Faire de l'Etat un investisseur direct ou indirect de référence n'est pas non plus une idée neuve. La création du fonds n'est que la reconnaissance du rôle moteur que peut jouer l'Etat en matière économique, mais le Président de la République atténue immédiatement le rôle du fonds en interdisant tout investissement dans un projet qui ne serait pas viable. Autrement dit, **il crée un fonds d'investissement sans risque dont le but est d'aider les seules entreprises dont il est sûr de la réussite.**

Ceci permet d'apprécier à leur juste valeur la modestie des moyens nouveaux réellement dégagés. En effet, le fonds doit atteindre 20 milliards d'euros en 2009, dont seulement 6 correspondent véritablement à des apports nouveaux de la part de l'Etat et de la Caisse des dépôts et des consignations. Les 14 milliards restants proviennent en réalité des participations que l'Etat et la Caisse possèdent déjà dans différentes entreprises. Dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2009, la dotation de l'Etat au fonds s'élève effectivement à 3 milliards d'euros.



6) Le discours sur la politique de soutien au logement le 28 novembre 2008

Le soutien au secteur du logement va passer par l'investissement dans le développement durable et environnemental. En réalité, le Président de la République ne fait que recycler les engagements contenus dans le Grenelle de l'environnement.

Ainsi, il présente comme des actions en faveur de l'activité dans le secteur du bâtiment des mesures contenues dans la loi de finances pour 2009 et envisagées avant le début de la crise financière. C'est le cas du prêt à taux zéro pour financer jusqu'à 30 000 euros les travaux d'isolation et de rénovation aux normes basse consommation. C'est le cas également du crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt immobilier pour les logements répondant aux mêmes normes de protection de l'environnement.

Un recyclage
des mesures déjà
prises.

Au passage, il transforme une promesse de sa campagne électorale en rendant **plus avantageux le crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt immobilier pour les logements à faible consommation d'énergie**. Non seulement, le crédit d'impôt n'a pas concerné contrairement aux promesses faites, les emprunts déjà contractés, mais **désormais il s'agit d'un avantage qui dépend de la nature des logements**. Parallèlement, la garantie de l'Etat par l'intermédiaire des prêts d'accession sociale va être accordée à 60 % des ménages contre 20 %. Cette décision est la traduction pour les banques des engagements pris en matière de financement des entreprises.

Les plafonds de ressources donnant droit à un logement social vont revenir à leur niveau de 1997. Les actuels locataires qui disposent de revenus supérieurs aux plafonds auront alors trois ans pour se retourner. De même en cas de sous-occupation de logement trop grand, les locataires concernés perdront le droit d'occuper un logement social après trois offres de relogement.

En fait le Président de la République applique aux logements sociaux, le principe des *"offres raisonnables d'emploi"*, faute d'imposer aux maires le respect du quota de 20 % de logements sociaux.



II - Des mauvaises réponses face à la crise

Le Président de la République a voulu montrer sa détermination face à la crise économique et sociale en nommant un ministre chargé de la relance au début du mois de décembre 2008.

Le 4 décembre 2008, il prononçait un nouveau discours afin de rassembler les annonces contenues dans ses interventions précédentes et de présenter quelques mesures nouvelles.

Quelques jours après le vote de la loi de finances pour 2009, il veut ainsi montrer qu'il agit et qu'il est réactif. Le débat au Parlement prévu dès les premiers jours de janvier 2009 n'a pas d'autre but, il s'agit d'abord d'une opération de communication, car :

- ⇒ Soit les mesures étaient contenues dans la loi de finances pour 2009, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 et n'avaient a priori aucun lien avec la crise économique et sociale ;
- ⇒ Soit elles ont été intégrées au cours du débat parlementaire sur le collectif budgétaire 2008 de fin d'année ;
- ⇒ Soit elles pouvaient l'être dans le cadre des débats parlementaires en cours (loi de finances initiale ou collectif de fin d'année).

En agissant ainsi, le Président de la République cherche à montrer qu'il met en oeuvre un plan de relance massif. Cet artifice de présentation ne permet cependant pas de masquer **l'inefficacité et l'insuffisance des moyens mis en oeuvre pour aider les Français dont les difficultés s'accroissent quotidiennement en raison de la faiblesse de leurs revenus et la multiplication des plans de licenciements**. Le plan de relance n'est pas à la hauteur des besoins. Il porte optiquement sur une somme globale de 26 milliards d'euros sur deux ans, qui au total ne représente que 1,3 % de la richesse produite dans notre pays.

En réalité, les moyens vraiment nouveaux ne dépassent pas 6,2 milliards d'euros soit 0,31 % du PIB

Il n'engage aucune action en faveur du pouvoir d'achat des Français, dans la continuité de la politique menée depuis le mois de juin 2007. Il est sans aucun effet sur les licenciements attendus.

Le plan est même en deçà des annonces faites dans les discours précédents, comme en témoigne l'annonce faite le 23 octobre selon laquelle 175 milliards sur 3 ans seraient dégagés par l'Etat en faveur de l'investissement public.



1) Le discours sur le plan de relance le 4 décembre 2008

Dans ce discours, le Président de la République commence par répéter une fois de plus que **la taxe professionnelle sera supprimée sur les investissements réalisés en 2009**. Cette exonération a finalement été adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2008. Elle représente une aide aux entreprises de l'ordre de 1,5 milliard d'euros. Loin d'être la réforme nécessaire de la taxe professionnelle, cette exonération prive une nouvelle fois les collectivités locales d'autonomie fiscale, sans garantie sur les compensations qu'elles recevront.


Le Président de la République présente **l'ensemble des avances de trésorerie que l'Etat va consentir aux entreprises**, à savoir la majoration des coefficients d'amortissement dégressif sur les investissements, le remboursement de TVA versé chaque mois et non chaque trimestre, la restitution anticipée d'excédents d'impôt sur les sociétés, le remboursement anticipé de crédit d'impôt recherche. **Ces dispositions ont été votées dans le cadre de la loi de finances rectificative de 2008 de décembre dernier**. Il chiffre ces avances de trésorerie à 11,5 milliards d'euros.

En définitive, elles sont évaluées à 9,2 milliards d'euros pour 2009, le reste correspondant à l'année 2010. Quel que soit le montant total, ces mesures de caractère fiscal ne constituent en aucune façon des moyens nouveaux accordés aux entreprises, mais d'une avance de ce que leur doit de toutes façons l'Etat

Il annonce également des dépenses d'investissement que l'Etat va engager à hauteur de 4 milliards d'euros. Après avoir baissé les dépenses d'investissement direct dans le cadre de la loi de finances initiale pour 2009, seulement 2,7 milliards de crédits de paiement sont inscrits dans le projet de loi de finances rectificative pour 2009. **Les 4 milliards nouveaux annoncés ne sont en réalité que des autorisations d'engagement.**

Par ailleurs, le Président de la République s'engage au nom des entreprises publiques à 4 milliards de dépenses nouvelles d'investissement. En l'occurrence, il s'agit simplement pour ces entreprises d'anticiper sur leurs investissements futurs, pas de mettre en œuvre des projets nouveaux.

Pour encourager l'investissement, le Président de la République annonce également un assouplissement des procédures de marchés publics et des règles d'urbanisme. Par assouplissement, il faut comprendre notamment le relèvement du seuil sans procédure de 4 000 à 20 000 euros, le relèvement du seuil au-delà duquel s'applique obligatoirement la procédure d'appel d'offres de 206 000 euros à 5,15 millions d'euros. **L'assouplissement envisagé risque finalement de se traduire par une déréglementation préjudiciable à la transparence en termes de marchés publics.**



En matière d'aide au logement, le Président de la République annonce un programme de construction de 70 000 logements sur la période 2009-2010, qui indépendamment de la crise économique, reste très inférieur aux besoins. Il répète l'annonce faite le 28 novembre du doublement du plafond du prêt à taux zéro.

Cette mesure a été votée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2008 de décembre dernier. Cependant, l'aspiration des Français face à la crise n'est pas nécessairement de devenir propriétaire en s'endettant au taux de marché pour le reste du coût du logement ou des travaux.

Il annonce au total 1,8 milliard pour le logement sur la période 2009-2010. En définitive, le projet de loi de finances rectificative pour 2009 engage 760 millions d'euros en 2009 et 147 millions en 2010.

Pour aider le secteur de l'automobile, il annonce la création d'une prime à la casse de 1 000 euros pour inciter les Français à renouveler leur véhicule. Même si cette prime s'applique à l'achat d'une voiture dite "*propre*", celles et ceux qui voudraient acheter un véhicule neuf devront s'endetter de 1 000 à 15 000 euros au moins.

En faveur de l'emploi, il répète la mise en oeuvre de 100 000 contrats aidés supplémentaires annoncée le 28 octobre. Il présente également l'extension de 7 à 25 sites du contrat de transition professionnelle, **mais appelle immédiatement les salariés concernés à leurs obligations de retrouver un emploi et de se former.**


Il annonce de nouveaux allègements de charges sociales sur les bas salaires pour les embauches faites en 2009 dans les PME de moins de 10 salariés pour un montant de 700 millions d'euros.

Et surtout, il invite les entreprises à recourir au chômage partiel

La durée pendant laquelle les salariés peuvent toucher l'allocation de chômage partiel sera portée de 4 à 6 semaines, **mais encore faudrait-il en modifier les conditions d'accès notamment pour les salariés à temps partiel qui faute de travailler plus de 18 heures par semaine ne peuvent en bénéficier.** Dans tous les cas, la solidarité nationale doit s'exercer. La loi de finances rectificative pour 2009 ne prévoit que 500 millions d'euros pour financer l'ensemble de ces actions d'accompagnement des salariés.

Au nom de la solidarité nationale, il annonce **le versement d'une prime de 200 euros pour tous les bénéficiaires du RSA.** Il faudra cependant qu'ils attendent la fin du mois de mars 2009 pour toucher cette prime.

En marge de son discours, il répète les majorations du minimum vieillesse et des pensions de reversion votées dans le cadre de la loi de financement pour la sécurité sociale pour 2009. Ces différentes mesures constitueraient la preuve de l'action du Président de la République en faveur du pouvoir d'achat des plus modestes.



Le ministre des comptes publics explique ainsi que 17 milliards d'euros sont consacrés au pouvoir d'achat. Ce montant rassemble en réalité les sommes consacrées à la hausse normale de bon nombre de prestations sociales comme les allocations familiales, le minimum vieillesse, les pensions de reversion, les pensions de retraite et celles issues de certaines mesures nouvelles prises indépendamment de la crise sociale comme la création du RSA et d'une prime transport.

En citant toutes ces prestations sociales, il omet de préciser que :

- ⇒ **L'augmentation du minimum vieillesse ne concerne que les personnes seules et pas les couples ;**
- ⇒ **Celle des pensions de reversion ne concerne que les plus de 65 ans dont les ressources totales pension comprise ne dépassent pas 800 euros ;**
- ⇒ **Les pensions de retraite ne seront revalorisées que le 1^{er} avril 2009 et que leur pouvoir d'achat ne sera pas garanti ;**
- ⇒ **La prime transport ne sera obligatoire que pour les seuls salariés qui utilisent les transports collectifs et pas ceux qui en milieu rural doivent utiliser leur véhicule personnel ;**
- ⇒ **Les allocations familiales ne sont plus majorées à partir de la 11^{ème} année mais de la 14^{ème} année des enfants ;**
- ⇒ **Le RSA ne sera pas financé par les bénéficiaires du bouclier fiscal.**

En définitive, le Président de la République justifie les économies contenues dans la loi de finances initiale pour 2009 et notamment les 30 000 suppressions de postes de fonctionnaires par la nécessité de financer les dépenses d'investissement qu'il propose maintenant

Pourtant dans la loi initiale pour 2009 et dans la loi de programmation des finances publiques sur la période 2009-2012, les dépenses d'investissement en faveur de l'innovation et de la recherche sont en diminution.

Il revendique son pragmatisme. Mais au total, il ne prend aucune mesure d'ampleur qui concernent tous les Français, salariés, jeunes, retraités et chômeurs, tous ceux qui ne bénéficient pas du bouclier fiscal. Il ne prévoit aucune hausse durable du SMIC, des pensions de retraite, de la prime pour l'emploi, des minima sociaux. Il ne prévoit aucune baisse de la TVA.

Le pragmatisme de Sarkozy consiste finalement à supprimer les indemnités aux chômeurs qui refusent deux offres d'emploi pour un travail le dimanche ou à pousser les salariés à travailler jusqu'à 70 ans y compris le dimanche.



2) Le projet de loi de finances rectificative pour 2009

Le projet de loi est censé mettre en oeuvre les 26 milliards sur deux ans en faveur de l'investissement annoncés le 4 décembre 2008. Il s'agit simplement d'un projet de loi de finances qui vient traduire sur le plan budgétaire les mesures du plan.

Le projet de loi ne revient pas sur les hypothèses économiques de la loi initiale votée définitivement deux jours avant son adoption par le Conseil des ministres. Il crée pour deux ans une nouvelle mission budgétaire appelée "*Plan de relance de l'économie*" composée de trois programmes :

- Programme exceptionnel d'investissement public doté de 2,687 milliards de crédits de paiement en 2009 et 1,414 en 2010

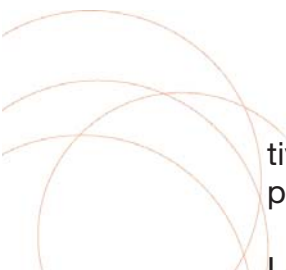
- Programme exceptionnel à l'activité économique doté de 5,645 milliards de crédits de paiement en 2009 dont 3 au titre du fonds stratégique d'investissement ;

- Programme exceptionnel en faveur du logement et de la solidarité doté de 1,52 milliard de crédits de paiement en 2009 et 147 millions en 2010

En définitive, les dépenses budgétaires nouvelles contenues dans le projet de loi s'élèvent à 9,852 milliards d'euros de crédits de paiement en 2009 et à 1,561 milliard de crédits de paiement en 2010. Parmi ces dépenses budgétaires, figurent les 3 milliards de dotation versés sur le compte d'affectation spéciale "*Participations financières de l'Etat*" au titre du fonds stratégique d'investissement.

En complément, **le projet de loi prévoit une modification du mode de versement du Fonds de compensation pour la TVA.** Les collectivités locales qui s'engagent à accroître leurs investissements en 2009 par rapport à la moyenne de leurs investissements réalisés en 2006, 2007 et 2008 recevront cette année un versement plus important au titre du fonds de compensation. **Toutes les collectivités qui s'engageront avant le 1^{er} avril 2009 recevront non seulement la compensation au titre du FCTVA due sur les investissements de 2007 et aussi celle due sur les investissements de 2008. Cette avance représente un montant de 2,5 milliards d'euros, mais elle ne constitue en rien une dépense nouvelle de la part de l'Etat.** Néanmoins, elle vient impacter le déficit du budget dès cette année.

Pour que cette avance soit versée, il faudra que d'ici le 1^{er} avril 2009 les collectivités locales aient effectivement les moyens d'accroître leurs investissements par rapport à ce qu'elles ont réalisé ces trois dernières années. Les réductions des dotations aux collectivités locales prévues dans la loi de finances pour 2009 rendent impossible un tel effort d'investissement. Un pacte entre l'Etat et les collec-



tivités locales responsables des trois quarts de l'investissement public aurait été préférable, plutôt que l'illusion d'un remboursement anticipé.

Le projet prévoit également d'apporter à hauteur de 10 milliards d'euros la garantie de l'Etat au financement des projets de partenariat public-privé. Cette garantie est partielle, mais elle devrait permettre de réduire l'ampleur du risque qui pèse sur les financeurs de projets d'infrastructures.

Le projet de loi enregistre une augmentation importante du déficit pour 2009. Lors de la présentation du projet de loi de finances pour 2009, le gouvernement envisageait un déficit de 52 milliards d'euros. Révisé à 57,8 milliards au cours du débat parlementaire, il sera finalement de **79,3 milliards en raison des dépenses et moindres recettes suivantes** :

- ▶ 9,2 milliards de mesures d'avances de trésorerie votées dans le collectif 2008 ;
- ▶ 2,5 milliards au titre de l'avance du FCTVA ;
- ▶ 9,852 milliards de dépenses budgétaires.

Le déficit du budget de l'Etat atteint donc 3,9 % du PIB en 2009

Au total, les 9,852 milliards de dépenses budgétaires se décomposent ainsi :

**Mesures en faveur de l'investissement public
pour un montant de 7,672 milliards d'euros**

Parmi les mesures en faveur de l'investissement, on retrouve conformément au discours du Président de la République du 4 décembre 2008, l'accélération des investissements publics prévus pour les années à venir, ceux prévus par la loi de programmation militaire, ceux en faveur de l'entretien et de la rénovation du patrimoine, ceux prévus pour les infrastructures routières ferroviaires et fluviales, ceux prévus pour les universités, les mises aux normes de bâtiments administratifs, les rénovations des tribunaux et des prisons, l'accessibilité des personnes handicapées.

Pour l'ensemble de ces projets, l'Etat débloque donc 2,687 milliards d'euros de crédit de paiement en 2009 et 1,414 milliard en 2010. On peut ajouter 1 milliard prévu également dans le projet de loi de finances rectificative au titre des avances versées sur les marchés publics de l'Etat. Dans tous les cas, il ne s'agit pas vraiment de moyens supplémentaires nouveaux puisque l'ambition est simplement d'accélérer des projets déjà prévus.



En définitive les dépenses d'investissement totalement nouvelles s'élèvent à 3,985 milliards d'euros dont :

- ▀ 3 milliards versés au fonds stratégique d'investissement ;
- ▀ 225 millions en faveur des PME ;
- ▀ 210 millions en faveur du soutien à la construction et à l'accession sociale ;
- ▀ 200 millions en faveur de la rénovation urbaine ;
- ▀ 133 millions en faveur de la lutte contre l'habitat indigne ;
- ▀ 217 millions en faveur des structures d'accueil.

Mesures pour l'emploi et le pouvoir d'achat pour un montant de 2,180 milliards d'euros

Parmi les mesures en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat, on retrouve conformément au discours du Président de la République du 4 décembre 2008 :


- ▀ L'aide au renouvellement des véhicules anciens pour 220 millions ;
- ▀ L'aide à l'embauche dans les PME pour 700 millions ;
- ▀ Les politiques actives de l'emploi pour 500 millions ;
- ▀ La prime de solidarité active pour 760 millions.

La lecture détaillée des dépenses inscrites dans le projet de loi de finances rectificative pour 2009, montre que la réalité est très éloignée de 26 milliards sur 2 ans en faveur de l'investissement public.

En 2009, une fois mises de côté les avances de trésorerie aux entreprises, les avances de trésorerie aux collectivités locales, les anticipations ou les accélérations d'investissement public de l'Etat ou éventuellement des entreprises publiques, il reste en tout et pour tout :

- ▀ 985 millions d'euros de dépenses nouvelles d'investissement ;
- ▀ 3 milliards d'euros versés au fonds stratégiques d'investissement ;
- ▀ 2,180 milliards d'euros de dépenses nouvelles en faveur du pouvoir d'achat et de l'emploi.

Dans tous les cas, on est très loin également des 175 milliards sur 3 ans en faveur de l'investissement public annoncés le 23 octobre 2008



Le plan de relance en 2009 engage un peu moins de 6,2 milliards d'euros de dépenses nouvelles soit 0,31 % du PIB. Cette somme reste très inférieure aux 15 milliards en année pleine du « *paquet fiscal* » voté en juin 2007.

Le plan est très déséquilibré puisqu'au total sur les 26 milliards annoncés, seulement 2,180 milliards sont consacrés à l'emploi et au pouvoir d'achat

Par ailleurs, l'effet escompté sur les finances publiques du plan de relance est **totale**ment illusoire. Le projet de loi de finances rectificative pour 2009 prévoit un déficit public de 3,9 % du PIB mais conserve l'objectif de 1,1 % du PIB en 2012. Aux dépenses inefficaces du « *paquet fiscal* » qui ont conduit à l'explosion de la dette publique jusqu'à plus de 66 % du PIB en 2009, il faudra ajouter les dépenses mal calibrées et mal ciblées du plan de relance.

Au total, le plan ne vient soutenir ni l'emploi ni le pouvoir d'achat

Il ne concrétise pas la volonté exprimée dans l'ensemble des discours du Président de la République depuis le 25 septembre 2008 de rétablir le rôle régulateur de l'Etat et de refonder le capitalisme



Les dépenses du plan de relance en 2009

Dépenses en faveur de l'investissement déjà programmées ou simplement avancées	Avances de trésorerie accordées aux entreprises	⇨	9,2 milliards
	Avances aux collectivités locales au titre du FCTVA	⇨	2,5 milliards
	Accélération des investissements déjà programmés de l'Etat	⇨	2,6 milliards
	Accélération des investissements déjà programmés par les entreprises publiques	⇨	4 milliards
	Avances versées sur les marchés publics de l'Etat	⇨	1 milliard
Dépenses nouvelles de l'Etat en faveur de l'investissement	Dotations au fonds stratégique d'investissement	⇨	3 milliards
	Financement des PME	⇨	225 millions
	Soutien à la construction et à l'accession sociale	⇨	210 millions
	Rénovation urbaine	⇨	200 millions
	Lutte contre l'habitat indigne	⇨	133 millions
	Structures d'accueil et hébergement	⇨	217 millions
Dépenses nouvelles de l'Etat en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat	Aide au renouvellement des véhicules anciens	⇨	220 millions
	Allègement de charges dans les PME	⇨	700 millions
	Politiques actives de l'emploi (accompagnement des chômeurs)	⇨	500 millions
	Prime de solidarité active	⇨	760 millions



*Plan de relance
Mercredi 7 janvier 2009*

Groupe Socialiste de l'Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75007 - PARIS

Rédaction : Olivier MALARET
Maquette - réalisation-conception : Martine TARTARE
Reprographie : Assemblée nationale
